

Entretien de son installation

Quelques conseils d'entretien pour votre installation d'assainissement non collectif

Le bon fonctionnement de votre installation dépend de son entretien. La vidange de votre fosse septique ou fosse toutes eaux doit être réalisée en moyenne **tous les 4 ans**, soit 50% du volume de boue présent dans la fosse. La fréquence de vidange dépend de la taille de la fosse et du nombre d'occupant dans la maison.

- L'état du préfiltre ou décoloïdeur doit être vérifié tous les 6 mois. Le bac dégraisseur doit être régulièrement nettoyé.
- Le poste de relevage (le cas échéant) doit être contrôlé et nettoyé périodiquement.
- Tous les regards de répartition doivent rester accessibles et être visités régulièrement.
- Contrôle annuelle pour les microstations et 4 ans après une vidange de fosse du niveau de boue.

Pour les micro-stations, la fréquence de vidange varie selon les modèles (entre 3 et 24 mois), soit 30% du volume de boue présent dans le décanteur primaire. Consultez votre guide de l'installateur qui vous a été fournis lors de la pose de votre système ou retrouvez le sur **la liste des dispositifs agréés sur le site interministériel sur l'assainissement non collectif**.

Le contrat d'entretien n'est pas obligatoire mais fortement conseillé. Le pétitionnaire a le devoir de fournir la preuve du bon fonctionnement de son installation. Seul un **entretien régulier et conforme** à la notice fournie par le constructeur est une condition indispensable à ce bon fonctionnement.

Le SPANC pourra réaliser aussi souvent que nécessaire des prélèvements et des analyses au niveau du rejet de votre installation.

> Vous pouvez contacter le SPANC pour avoir des informations sur l'entretien de votre assainissement non collectif.

En pratique

- Fonctionnement du SPANC
- Choisir son dispositif
- Les différents dispositifs
- Entretien de son installation
- Niveau de boue
- Tarifs des services

SPANC de Clisson Sèvre et Maine Agglo

📍 15, rue des Malifestes

44 190 Clisson

☎ 02 40 54 54 72

📞 Accueil téléphonique :

Du lundi au vendredi

de 9h à 12h30 et de 14h à 17h

Accueil du public :

Sur rendez-vous

[Envoyer un message](#)

CLISSON, SÈVRE & MAINE **l'OFFICE** 15 rue des Malifestes 44190 Clisson - Tél. 02 40 54 75 15 - accueil@clissonsevremaine.fr

Aigrefeuille-sur-Maine - Boussay - Château-Thébaud - Clisson - Gétigné - Gorges - Haute-Goulaine - La Haye-Fouassière - La Planche
Maisdon-sur-Sèvre - Monnières - Remouillé - Saint-Fiacre-sur-Maine - Saint-Hilaire-de-Clisson - Saint-Lumine-de-Clisson - Vieillevigne

